

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 20 mars 2018
Date de l'affichage : 20 mars 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 9 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 54

OBJET : CONTROLE DU MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES NECESSAIRES POUR AMENER LES EAUX USEES A LA PARTIE PUBLIQUE DU BRANCHEMENT : OBLIGATION DE CONTROLE LORS DE LA MUTATION D'UN BIEN IMMOBILIER OU D'UNE DIVISION DE PROPRIETE

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-031

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Pascal BOIS, Alain LERIVEREND, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Eric BRETON, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Geneviève ALLAIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Marc VIRION, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etait absente et excusée :

Mme Agnès CLARY-WAWRIN.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Isabelle VILAREM a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à M. Alain ARNOLD.
M. Michel KOPACZ a donné pouvoir à M. Philippe ELOY.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : M. William DUMOLEYN, délégué de la commune de Lachapelle Saint Pierre.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

29 MARS 2018



OBJET : CONTROLE DU MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES NECESSAIRES POUR AMENER LES EAUX USEES A LA PARTIE PUBLIQUE DU BRANCHEMENT ; OBLIGATION DE CONTROLE LORS DE LA MUTATION D'UN BIEN IMMOBILIER OU D'UNE DIVISION DE PROPRIETE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.1331-1 et L.1331-4 du code de la santé publique ;

Considérant :

- L'opportunité de réaliser des contrôles de branchements en cas de vente ;

SUR PROPOSITION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ASSAINISSEMENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **RAPPELLE** que le contrôle de conformité des branchements neufs est obligatoire ;
- **INSTITUE** sur le territoire communautaire un contrôle de conformité des branchements et autres installations de raccordement au réseau d'assainissement collectif lors de la mutation d'un bien immobilier ou d'une division de propriété ;
- **CONFIE** les opérations de contrôle à l'opérateur suivant, selon les cas :
 - Service d'assainissement géré en régie : contrôle par la Communauté.
 - Service d'assainissement géré en Délégation de Service Public : contrôle par le délégataire.
- **DIT** que le coût de ce contrôle est à la charge du propriétaire qui cède sa propriété ;
- **DEMANDE** à l'opérateur d'adresser un exemplaire de rapport à l'acquéreur (ou notaire), au vendeur (ou notaire) et à la Communauté (en format informatique).

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 29 MARS 2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jean-François MANCEL



Le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Pierre DESLIENS